

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

Depuis 2020 Transgourmet dispose d'une charte achats responsables. Élément à part entière du contrat signé avec les fournisseurs, cette charte achats porte les engagements responsables de Transgourmet. Revue chaque année, elle est le reflet des évolutions apportées à l'assortiment et de l'augmentation de nos exigences produits.

	EXIGENCES DÉVELOPPEMENT DURABLE			MARQUES NATIONALES	MARQUES TRANSGOURMET		
	FOURNISSEURS	Sécurité des aliments	Certification GFSI ou équivalent du fournisseur (certification sécurité des aliments)	R	R*		
	POUR TOUS LES PRODUITS	Santé humaine & nutrition	Pas de produits OGM	O	O		
			Pas de produits nécessitant un traitement par ionisation	O**	O		
			Pas de viande séparée mécaniquement	R	O		
			Pas de colorants azoïques	R	O		
			Pas d'antioxydants BHA, BHT, EDTA	R	O		
			Pas de conservateurs parabènes (E214, E219)	R	O		
		Protection de la biodiversité	Respect de la réglementation CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)	O	O		
			Application de la liste rouge de l'UICN (espèces vulnérables identifiées comme en danger critique d'extinction)	O	O		
		Respect conditions sociales	Audit du dernier lieu de fabrication pour les produits issus de pays à risque sociaux	R	O		
		Santé humaine	Détention d'un plan de contrôle sanitaire avec analyses libératoires pour les viandes hachées, les produits au lait cru et les graines germées	O	O		
	MATIÈRES PREMIÈRES VÉGÉTALES	Santé et environnement	Certification Global GAP des fruits et légumes bruts ou des produits contenant plus de 50 % de fruits et légumes	R	R - O.2026		
		Aspect sociaux-environnementaux	Certification des fruits et légumes bruts ou des produits contenant plus de 50 % de fruits et légumes issus de pays à risque hydrique important (ex. BIO, AWS, EWS...)	R	R - O.2026		
			Certification RSPO de l'huile de palme contenue dans les produits alimentaires	R	1		
			Certification du café ou des produits contenant plus de 50 % de café (ex. Fairtrade, Rainforest Alliance, AB...)	R	R - O.2026		
			Certification du cacao ou des produits contenant plus de 50 % de cacao (ex. Fairtrade, Rainforest Alliance, AB...)	R	R - O.2026		
	MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES	Aspect sociaux-environnementaux	Certification des produits de la mer bruts ou des produits contenant plus de 50 % de produits de la mer (ex. MSC/ASC...)	R	R		
			Certification du soja utilisé dans l'alimentation des animaux pour les produits concernés	R	R		
		Bien-être animal	Certification bien-être animal pour les viandes et volailles brutes ou les produits contenant plus de 50% de viande et volaille	R	R - O.2026		
			Certification bien-être animal pour le lait ou les produits laitiers ou les produits contenant plus de 50 % de lait	R	R - O.2026		
			Non-commercialisation des espèces suivantes : • viande de volaille plumée vivante • viande de cheval d'Amérique du Nord et du Sud et/ou cheval hors structure d'élevage à destination de l'alimentation humaine • produits à base de requins • tortues de mer • poissons-sciés • esturgeons et caviar sauvage • anguille	O	O		
			Non-commercialisation des espèces suivantes : • viande et produits dérivés issus d'animal gavé (foie gras, magret...) • chapons • viande issue d'abattage sans étourdissement entraînant une insensibilisation irréversible • raies • cuisses de grenouilles • crabes et homards vivants	R	O		
			Non-commercialisation d'œufs issus de poule élevées en cage	R - O.2026	O		
			EMBALLAGES	Réduction des emballages	Engagement à réduire de 10 % le poids de plastique dans les emballages primaires des produits par rapport à 2021	R	O
				PRODUITS NON ALIMENTAIRES	Biodiversité	Certification RSPO de l'huile de palme contenue dans les produits non-alimentaires	R
Certification des produits issus de bois ou papier (ex. FSC, PEFC...)	R	R - O.2026					

R = recommandé
O = obligatoire
R - O.2026 = recommandé - obligatoire en 2026

* Audit obligatoire si non certifié
** Sauf cuisses de grenouilles

1 - Niveau Mass Balance obligatoire et Niveau Segregated minimum recommandé (obligatoire en 2026)

2 - Niveau mass Balance minimum recommandé (obligatoire en 2026)